

Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
(article L. 225-209 du code de commerce)

L'Autorité des marchés financiers publie ci-après les informations reçues de sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé (Eurolist), relatives aux achats et cessions de leurs propres actions.

Société	Opération	Nombre d'actions	Période
FONCIERE DES MURS	A	1 837	avril 2008
	C	1 834	-
LACROIX SA	A	765	juin 2008
	C	516	-
MANUTAN INTERNATIONAL	A	2 109	juillet 2008
	C	2 467	-
NEXTRADIOTV	A	5 645	juillet 2008
	C	5 847	-
SOFIBUS	A	5 000	juillet 2008
SOLUCOM	A	1 740	juillet 2008
	C	746	-

Légende : A : Achat – C : Cession – T : Transfert – An : Annulation